



**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 3 octobre 2016** à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller # 3
Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5
Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6

Résolution numéro 128-2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 129-2016

Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2016

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 12 septembre 2016 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 130-2016

Mandat d'étude pour le pont couvert du rang St-André

Attendu que le pont couvert, (P-04260) au-dessus de la rivière Filkars dans le rang St-André, est une problématique au niveau de la circulation, en hauteur, largeur et en capacité de charge; que la municipalité de Saint-Sylvestre a demandé de l'aide au Ministère des Transports du Québec pour la problématique du pont couvert ; que le Ministère des Transports exige une expertise de la part de la municipalité, soit une démonstration de cette problématique ; que la municipalité doit présenter une étude d'avant-projet concernant la construction d'un nouveau pont en bordure du pont couvert existant ; qu'elle a demandé à la firme WSP de présenter une proposition de services pour une telle étude, en conséquence, il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de confier le mandat de préparation de cette étude concernant le pont couvert à la Firme WSP pour un montant de \$ 16 250 plus taxes ; que ce montant soit facturé pour l'exercice financier de l'année 2017.

Résolution numéro 131-2016

Demande d'autorisation auprès du ministère de l'environnement pour l'ajout d'un système de déphosphatation à la station d'épuration

Attendu que la municipalité désire présenter une demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement Durable de l'Environnement et la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) pour l'ajout d'un système de déphosphatation, à la station d'épuration des eaux usées; que la municipalité a mandaté la firme WSP Canada Inc. à soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande; que la municipalité de Saint-Sylvestre s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jour après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée; en conséquence; il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité St-Sylvestre accepte ces conditions.

Résolution numéro 132 -2016

Don à la FADOQ de Saint-Sylvestre

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe résolu à l'unanimité de verser un don de \$ 145 au Club FADOQ pour la location de la salle Desjardins lors de leur Gala d'amateurs du 18 septembre 2016.

Résolution numéro 133-2016

Remboursement pour des agents de sécurité lors des activités des pompiers

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre paie un montant de \$ 745.00 au Club social des pompiers de Saint-Sylvestre pour les frais des agents de sécurité au montant de \$ 600 ainsi que la moitié de la location de la salle Desjardins (\$ 145) lors des activités du souper spaghetti du 16 janvier et de La Bouse le 20 août 2016.

Résolution numéro 134-2016

Approbation du rapport d'activités annuelles 2015 concernant le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Lotbinière

Attendu que le directeur du service de sécurité incendie de Saint-Sylvestre et la MRC de Lotbinière ont déposé le rapport d'activités annuelles 2015 concernant le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Lotbinière ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du document et par le fait même acceptent ledit rapport ;

En conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal acceptent le rapport d'activités annuelles 2015 du service de sécurité incendie de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 135-2016

Aide de l'aménagiste/urbaniste de la MRC de Lotbinière pour le projet éolien Mont Sainte-Marguerite

Attendu que le développement pour la réalisation du projet concernant le parc éolien Mont Sainte-Marguerite semble se concrétiser ; que certaines demandes de permis, d'avis de conformité et autres seront déposés sous peu à la municipalité ; que certaines demandes devront être autorisées par la municipalité ; que les délais de réponses sont de trente jours, qu'il y aura beaucoup de choses à valider et ce pour plusieurs propriétés ; en conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de demander l'aide de l'aménagiste/urbaniste de la MRC de Lotbinière pour nous aider à valider et autoriser les demandes déposées ayant un lien avec le projet de parc éolien Mont Ste-Marguerite.

Résolution numéro 136-2016

Désignation du pro-maire comme signataire suppléant pour le conseil

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de désigner le pro-maire, monsieur Étienne Parent, comme deuxième personne en tant qu'élu municipal à signer au nom de la municipalité de Saint-Sylvestre tous les règlements, résolutions, obligations, contrats, conventions, actes et autres ; qu'il soit désigné auprès de l'institution financière pour apposer sa signature sur les chèques et tout autre type de paiement.

Résolution numéro 137-2016

Position de la municipalité concernant l'immeuble de la Caisse Desjardins de Saint-Sylvestre

Attendu que des représentants de Desjardins ont offert à la municipalité l'immeuble de la caisse situé au 820 rue Principale ; que des échanges ont eu lieu à quelques reprises concernant ce dossier ; que la municipalité de Saint-Sylvestre occupe un espace bureau dans l'édifice de la Commission Scolaire Beauce-Etchemin ; qu'il y a une entente d'engagement entre les deux parties jusqu'en 2030 ; attendu qu'en plus du coût d'acquisition pour l'immeuble de la caisse Desjardins, les frais d'entretien annuel représentent un surplus important à budgéter ; attendu que Desjardins n'est pas en mesure de garantir la durée des services offerts présentement ; en conséquence, il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de décliner l'offre proposée par Desjardins.

Résolution numéro 138-2016

Bilan de la programmation des travaux concernant la TECQ 2014-2018

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

Que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire ;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financières obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par la ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire ; Que la municipalité de Saint-Sylvestre s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructure municipales fixé à \$ 28 par habitant par année, soit un total de \$ 140 par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Aucune personne présente à la séance.

Rapport des comités

Bibliothèque : Lancement officiel du site web lors de l'activité du 15 octobre.

Loisirs : Activité sportive et culturelle le samedi 15 octobre de 14 h-16 h. Remise officielle de la 1ere place du défi chaque minute compte, portes ouvertes de la bibliothèque et du Syl Gym.

Une rencontre a eu lieu cette semaine avec les représentants de chaque comité pour planifier le déroulement de l'après-midi. Pour le goûter, il a été retenu d'offrir, café-jus, fromage-raisin et légumes en cruditité pour environ 50 personnes. Il a été suggéré de faire préparer le tout à l'Alimentation St-Sylvestre.

Résolution numéro 139-2016

Goûter pour l'activité sportive et culturelle du 15 octobre 2016

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre défraie les coûts du goûter (crudité-fromage, café et jus) lors de l'activité sportive et culturelle qui aura lieu le 15 octobre prochain à la salle municipale, que l'on demande à l'Alimentation Saint-Sylvestre de préparer le tout pour environ cinquante personnes.

Terrain de balle, les bancs sont installés et les travaux concernant la zone d'avertissement ont été réalisés, soit enlever la portion de gazon et d'installer de la poussière de pierre.

Matières résiduelles : Rencontre du 26 septembre reportée, on essaie de se reprendre la semaine du 10 octobre. À Saint-Sylvestre, il reste trois conteneurs verts et un bleu en inventaire.

Centre Multifonctionnel : Prochaine rencontre le 11 octobre.

Inspecteur municipal : Pierre Croteau est en arrêt de travail jusqu'à la fin novembre.

Le rang Ste-Marguerite a été retravaillé au minimum (buldozer et ajout de gravier) le 30 septembre.

Nous n'avons pas eu de suivi de la part de Construction DJL Inc. suite à la visite du 19 août dernier. Les représentants nous avait bien informés qu'ils nous reviendraient avec une proposition. On attend toujours de leur nouvelle.

Les lignes d'arrêt à l'intersection Ste-Marie Ouest et la route du Radar ont été cédulées et faites le 30 septembre.

Le nivelage des chemins (grader) était prévu la dernière de septembre ou première d'octobre. Avec la belle température, on attend un peu, car les chemins sont très durs.

Un ponceau serait à changer dans le rang Handkerchief, Daniel Létourneau pourrait travailler le tout avec sa pelle mécanique.

M.R.C. : Prochaine rencontre le 12 octobre à Saint-Patrice. Vidange des fosses septiques, on remarque certaines insatisfactions au niveau du fonctionnement.

Regroupement au niveau de la sureté du Québec, la MRC de Lotbinière est jumelé avec Portneuf. Le forum des maires aura lieu le 7 octobre au Moulin du portage à Lotbinière.

Pompiers : Le rapport d'activités annuel 2015 a été remis à chaque élu et celui-ci a été adopté. Les élus sont allés voir la remorque fermée avant la séance du conseil.

Salon des jeunes : Quelques personnes ont été approchées, on attend des réponses.

Développement local : Nous avons reçu un aperçu du plan avec le bassin de rétention pour le futur développement résidentiel. Encore quelques vérifications à faire du côté des ingénieurs avant de remettre le tout au ministère de l'environnement. La firme d'ingénieurs recommande

fortement de faire des sondages pour avoir un aperçu du type de roc dans le secteur du nouveau développement résidentiel ainsi que de la traverse sur la route 216.

Résolution numéro 140-2016

Mandat pour les forages sur le site du futur développement résidentiel

Attendu que le processus pour l'obtention du certificat d'autorisation pour le projet de développement résidentiel semble suivre son cours, que la firme WSP Canada Inc débutera la documentation du devis pour les travaux d'aménagement du site; qu'il faudra fournir des informations sur la présence de roc, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de mandater la firme WSP Canada Inc à demander des soumissions pour effectuer des forages à différents endroits, que la municipalité de Saint-Sylvestre est prête à défrayer les coûts de l'excavatrice pour effectuer ces travaux.

L'acquisition de la résidence au 451 rue Principale pourrait être louée mais seulement pour des entrepreneurs ou des travailleurs lors de la construction du parc éolien. On sait que ces travaux ne dureront pas plus que deux ans, ce qui permettra à la municipalité de bien planifier l'aménagement futur.

Résolution numéro 141-2016

Montant de location pour la résidence au 451 rue Principale

Attendu qu'il y a possibilité de louer la résidence située au 451 rue Principale, que la municipalité désire une location à court terme (maximum 24 mois), attendu que le chantier de construction pour le parc éolien amènera beaucoup de travailleurs et de sous-traitants ; qu'ils seront de passage que pour la durée des travaux, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de fixer le prix de location de la résidence du 451 rue Principale au montant de \$ 700 par mois, non chauffé, non éclairé, qu'elle sera louée exclusivement à des travailleurs ou entreprises qui seront présents pour la durée des travaux du parc éolien Mont Ste-Marguerite.

Corporation DÉFI : Les membres du conseil rencontrent l'avocat mardi le 4 octobre pour discuter du programme d'accès à la propriété. La rencontre avec les membres du conseil et de corporation défi est fixée au 26 octobre à 19 h 30 au centre multifonctionnel.

Comité éolien : Le décret n'a pas été encore donné, à surveiller pour la semaine du 3 octobre. Des rencontres avec les propriétaires sont en cours pour signer les actes superficiaires. On commence à recevoir des documents et des demandes pour le déboisement. C'est Georges Visser qui sera le gestionnaire du projet. Bastian Modru sera plus du côté ingénierie.

Résolution numéro 142-2016

Appui au carrefour des personnes âgées de Lotbinière

Attendu qu'une demande du carrefour des personnes âgées de Lotbinière a été présentée pour vendre des cartes à l'occasion de leur brunch du 40^e anniversaire d'existence, qui se tiendra le 23 octobre prochain à St-Flavien ; il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de prendre huit cartes pour cet événement ; que le maire, Mario Grenier, et le

conseiller Roland Gagné soient les élus mandatés pour y assister ; que les autres cartes seront offertes aux membres du Club FADOQ.

Résolution numéro 143-2016

Achat d'un afficheur de vitesse radar

Attendu que la municipalité désire répondre au besoin de sécurité de ces citoyens ; que c'est une des priorités ressorties lors de la consultation publique ; attendu que nous avons une soumission de Signalisation Kalitec inc pour un afficheur de vitesse radar premium avec message pour un montant de \$ 4 835.00 plus taxes ; il est proposé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition d'un afficheur de vitesse radar premium tel qu'indiqué dans la soumission présentée par Signalisation Kalitec Inc.

Résolution numéro 144-2016

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 6162 à 6210 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Varia : La date pour le social des fêtes est fixée au 10 décembre. Endroit à déterminer.

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures 35 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 7 novembre 2016.

Mario Grenier, maire

Ginette Roger, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Mario Grenier, maire